PRÉFET DE MAYOTTE
Liberté Égalité Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

Quartiers d'été

APPEL À PROJETS

Quartiers d'été 2026

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PROJETS :
VENDREDI 26 JUIN 2026 À MIDI

© création et conception GIP CRPV - CS Maoré Ouvoimoja

Commune de Bouéni
Une fenêtre sur l'océan

Ville de Chirongui

DEMBÉNI
Ville Universitaire

VILLE DE OUANGANI
VERTE ET CONNECTÉE

KANI-KELI

VILLE DE KOUNGOU

Petite Terre COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ville de M'TSANGAMOUJI

Contexte et objectifs

Le dispositif « **Quartiers d'été** » a pour objet de soutenir et d'accompagner des initiatives locales proposant, durant la période estivale, une offre d'activités diversifiée à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette période de vacances est appréhendée comme un temps de respiration, de loisirs et de découverte, ainsi qu'un moment privilégié de rencontres contribuant au renforcement du lien social et du vivre-ensemble.

Cet appel à projets concerne l'ensemble des projets en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus spécifiquement des actions bénéficiant aux jeunes de moins de 25 ans, identifiés comme public prioritaire du dispositif.

Les projets soutenus devront contribuer à la participation citoyenne des habitants et à la promotion des valeurs de la République.

Ils pourront notamment porter sur :

- **des actions intergénérationnelles et familiales dans une logique de soutien à la parentalité,**
- **des actions de prévention des tensions et des rixes (rencontres et activités inter-villages),**
- **des actions favorisant la mixité sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes,**
- **des animations en soirée et le week-end adaptées aux rythmes de vie des publics,**
- **la dynamisation et l'appropriation des espaces publics,**
- **des actions de découverte du territoire et de valorisation du patrimoine local,**
- **des actions ou séjours éducatifs dédiés à l'apprentissage de la nage et de la pratique du vélo, avec pour objectif de favoriser l'accès aux certifications « Savoir nager en sécurité » et « Savoir rouler à vélo ».**

La participation active des habitants, et en particulier des jeunes, à la conception des projets constitue un critère majeur d'appréciation.

Territoires éligibles

Le présent appel à projets est ouvert à l'ensemble du territoire de Mayotte.

Le décret n° 2025-1435 du 30 décembre 2025 prévoit que, par dérogation et en application de **l'article 40 de la loi n° 2025-797 du 11 août 2025** de programmation pour la refondation de Mayotte, chaque commune est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville **jusqu'au 1er janvier 2030.**

Dans ce cadre, les 17 communes de Mayotte sont reconnues comme relevant intégralement de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Elles sont, à ce titre, éligibles au dispositif « Quartiers d'été ».

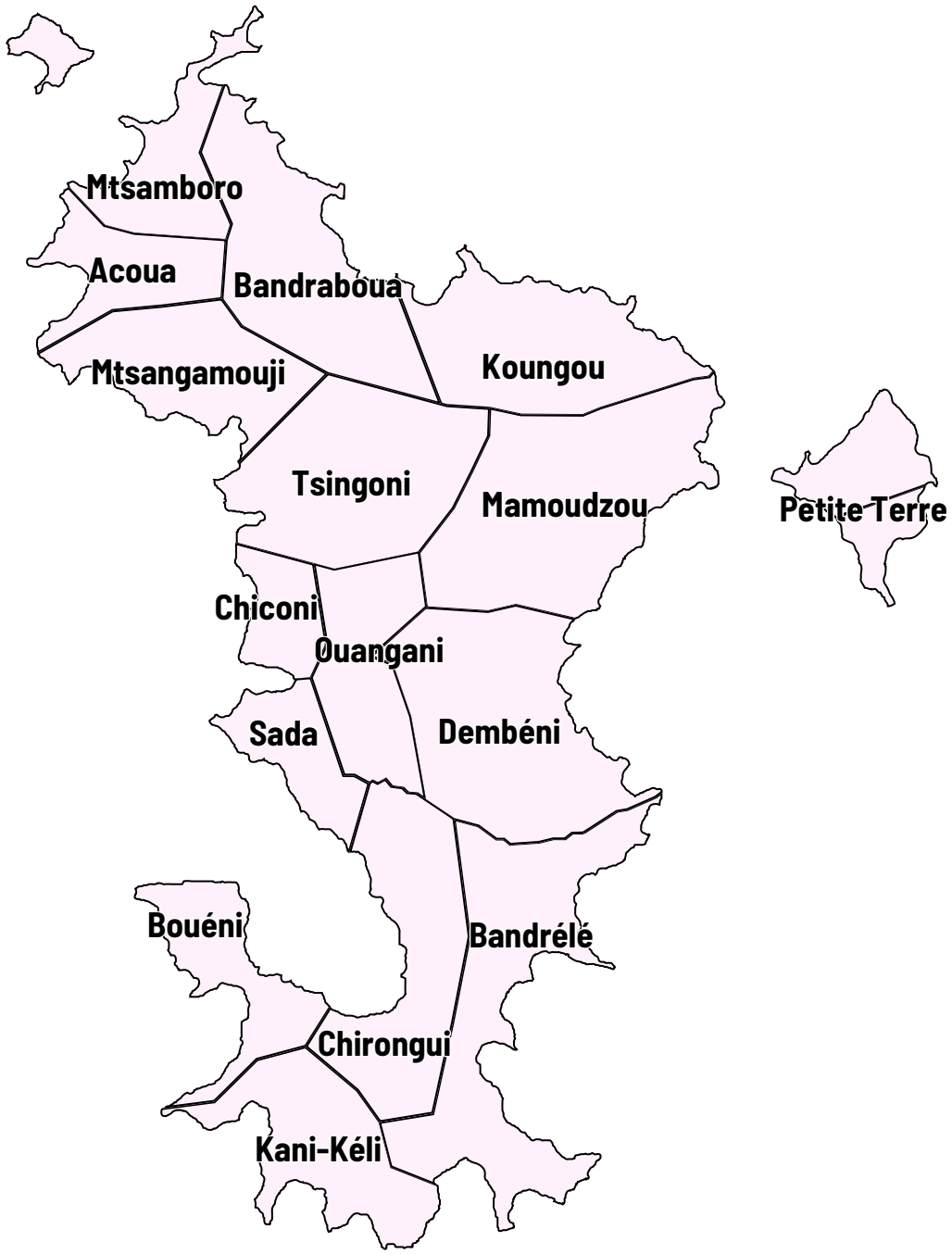

Porteurs de projets éligibles

Le présent appel à projets s'adresse aux personnes morales de droit public ou privé : associations, collectivités territoriales, établissements publics, structures de l'économie sociale et solidaire, etc.

Modalités de financement

Les projets retenus pourront bénéficier d'un financement au titre des crédits de la politique de la ville **(BOP 147)**. Le financement public ne pourra excéder **80 % du coût total du projet**.

Les demandes de subvention doivent être d'un montant minimal de 2 000 €, afin d'encourager les porteurs de projets à concevoir des actions structurantes

Ne sont pas éligibles :

- les actions événementielles ponctuelles sans inscription dans une démarche de projet
- les actions déjà intégralement financées par d'autres dispositifs publics ou privés
- les structures n'ayant pas transmis les bilans des actions précédemment financées au titre de la politique de la ville

Dépôt des demandes de subvention et transmission des dossiers

Les demandes de subvention doivent obligatoirement être effectuées directement sur la plateforme DAUPHIN, accessible ici

Afin d'accompagner les porteurs de projets dans l'utilisation de la plateforme, un guide détaillé est mis à disposition.

↳ Pour consulter le guide d'utilisation, cliquez ici

Quelques attendus pour le dépôt des demandes :

- **Intitulé des projets** : « QE 976 - intitulé du projet (exemple : QE 976 - l'été à Tsingoni)
- **Thématique/Sous-thématique** : « Quartiers d'été / VVV »
- **Contrat de ville à sélectionner** : « 976 – hors contrat de ville »
- **Service financier** : « 976-ETAT-POLITIQUE-VILLE »

🔔 Nouveauté 2026 : transmission des dossiers

À l'issue de la saisie sur la plateforme DAUPHIN, le récapitulatif PDF du dossier doit impérativement être adressé par voie électronique aux directeurs, responsables, chargés de mission « politique de la ville » de la ou des communes où se déroule la ou les actions.

Cette démarche vise à renforcer la coordination territoriale, à assurer un suivi de proximité et à favoriser l'articulation des actions avec les dynamiques locales.

↳ Pour la liste de contacts, cliquez ici (page suivante)

Communes EPCI	Directeurs, responsables, chargés de mission politique de la ville	Email	Téléphone
Acoua	SAANDANI Chaïmay	chaimay.saandani@mairiedeacoua.fr	06 39 95 65 44
Bandraboua	BADROUZAMANI Chaheme	politiquedelaville@mairie-bandraboua.fr	06 39 67 64 24
Bandrélé	MALIDE Soufiani	soufiani.malide@bandrele.yt	06 39 28 76 32
Bouéni	MOUSSA Roukaya	roukaya.moussa@boueni.fr	06 39 79 15 46
Chiconi	HALIFA Warda	warda.halifa@villedechiconi.fr	06 39 69 64 51
Chirongui	TORRES Pierre	politique.ville@chirongui.yt	06 39 72 37 18
Dembéni	BOINA Naouirou	cmv@dembeni.fr	06 39 97 36 39
Kani-Kéli	SAID Souondati	souondati.said@mairiedekanikeli.fr	06 39 25 30 35
Koungou	BOINAHERY Mounirou Ahmed	mounirou.ahm@koungou.fr	06 39 19 02 54
Mamoudzou	SIDI Fatima	f.sidi@mamoudzou.yt	06 39 79 22 55
Mtsamboro	ABDOU Moustoifa	moustoifa.abdou@mairie-mtsamboro.fr	06 39 69 57 84
M'Tsangamouji	MDALLAH TOUMANI Mohamadi ali	p.delaville@mairiedemtsangamouji.fr	06 39 68 28 07
Ouangani	SAID Toibibou Wadin	wadin.said@mairiedeouangani.fr	06 39 27 05 37
Petite-Terre (Dzaoudzi et Pamandzi)	MICHON Adrien	pdv@ccpt.yt	06 39 66 45 05
Sada	ABDOU MOUSSA Daniella	daniella.abdou-moussa@mairiedesada.fr	06 39 27 61 07
Tsingoni	SOUNDI Mohamed	mohamed.soundi@mairie-tsingoni.yt	06 39 05 45 38

Composition du dossier

- Identification de la structure (SIREN/SIRET et accès DAUPHIN)
- Attestation de régularité des cotisations sociales (CSSM)
- Présentation détaillée du projet (type de public et nombre de bénéficiaires, calendrier, partenariats, budget)
- Moyens humains mobilisés
- Modalités d'évaluation (nombre d'actions et d'activités réalisées, nombre de bénéficiaires par tranche d'âge et nombre de filles/femmes)
- Rapport du commissaire aux comptes le cas échéant

Mise en œuvre et évaluation

Les actions devront être mises en œuvre entre le **1er juillet et le 31 août 2026.**

Un bilan qualitatif et financier devra être transmis sur la plateforme DAUPHIN au plus tard le **31 octobre 2026**.

Communication et obligations

Les supports de communication devront mentionner l'ANCT, le dispositif « Quartiers d'été », la Préfecture de Mayotte et la commune où se déroule la ou les actions.

Par ailleurs, des visites de suivi sur site pourront être réalisées par les services de l'État et la direction de la politique de la ville des communes concernées, afin de s'assurer du bon déroulement des actions financées.

Date limite

La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au :

VENDREDI 26 JUIN 2026 À MIDI

⚠ **Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.**

Calendrier

27 mai 2026
Lancement de l'appel à projets

26 juin 2026
Date limite de dépôt des demandes de suvention

Fin juin 2026
Instruction de la programmation